

**Communiqué de presse du groupe socialiste
du Conseil général des Hauts-de-Seine**

**Les nouveaux scandales de la
"Fac privée Pasqua-Sarkozy"**

Vendredi 22 octobre, Pascal Buchet, Conseiller général, Maire de Fontenay-aux-Roses, interviendra au nom du groupe socialiste au Conseil général des Hauts-de-Seine **suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Association Léonard de Vinci qui gère ce qui est appelé communément la "Fac privée Pasqua-Sarkozy"**.

Un demi-milliard d'euros d'argent public déjà engloutis

Créée par Charles Pasqua et administrée également par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était Président du Conseil général, cette "fac privée" a englouti plus d'un demi milliard d'euros d'argent public prélevés sur les impôts locaux des altoséquanais depuis sa création (200 millions d'euros pour sa construction avec la SEM 92 et une subvention annuelle pouvant atteindre plus de 20 millions d'euros).

Le rapport de la CRC et certains personnels

Cette dépense est en soi scandaleuse et défraye la chronique depuis plus de 15 ans mais ce n'est pas le seul scandale que suscite cette "fac privée". La CRC en révèle bien d'autres que ne manquera pas de souligner Pascal Buchet lors de son intervention. **Il demandera également au Président actuel, Patrick Devedjian, de rendre public l'audit interne du Conseil général sur cette "fac privée" et l'interrogera sur le sujet sensible de certains personnels rémunérés par l'association.**

L'université publique Paris Ouest Nanterre contrainte de payer 200.000 euros

Sans attendre vendredi, Pascal Buchet révèle dès aujourd'hui que **cette association qui dispose gratuitement de locaux mis à disposition par le Conseil général** (soit l'équivalent de 13 millions d'euros dont bénéficie l'association), **en fait payer l'utilisation à deux universités publiques** (Paris Dauphine et Paris Ouest Nanterre). Ainsi, l'université Paris Ouest Nanterre doit verser 200.000 euros pour les quelques locaux utilisés pour ses 200 étudiants qui s'y trouvent depuis une année, soit environ 1.000 euros par étudiant, plus de deux fois les frais d'inscription d'un étudiant à l'université publique.

Vous êtes conviés au Conseil général des Hauts-de-Seine ce vendredi 22 octobre pour en apprendre davantage – Ouverture de la séance à partir de 10 h et prise de parole de Pascal Buchet vraisemblablement en début d'après-midi.